

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-huit, le quinze février. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt-cinq février deux mil dix-neuf en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2018
- Vote du compte de gestion 2018
- Affectation du résultat
- Travaux accessibilité PMR de l'église et des cimetières
- Délibération repas des aînés
- Questions diverses

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2019

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES BIASOTTO - VASSEAUD – M. LACOSTE – MME LEBLOND – MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 28 janvier 2019**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2018, article par article. La discussion s'engage et Monsieur le Maire répond aux questions.

Investissement dépenses :	75 426,97 €
Investissement recettes :	<u>100 923,06 €</u>
	+ 25 496,09 €

Fonctionnement dépenses :	266 497,02 €
Fonctionnement recettes :	<u>396 436,64 €</u>
	+ 129 939,62 €

Résultat de clôture : (25 496,09 + 129 939,62) = + **155 435,71 €**

Monsieur le Maire quitte la salle en cédant la présidence à Mme POINTET, doyenne d'âge, qui fait procéder au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par huit voix pour.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2018, constate les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable du Trésor Public et le valide.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par neuf voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- 29 939,62 € au compte 1068 en investissement
- 100 000,00 € au report de fonctionnement 002
- 25 496,09 € en excédent d'investissement reporté

TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR DE L'EGLISE ET DES CIMETIERES

Monsieur le Maire présente les nouveaux devis des sociétés Daniel Moquet, Radin et Tremblay TP rédigés suite aux observations des conseillers municipaux lors du conseil du 28 janvier 2019. Ils concernent la pose de bordures et d'enrobés sur les allées des cimetières, le pavage du parvis de l'église et la réalisation d'un béton désactivé sur le chemin entre la RD 9 et le parvis de l'église.

Le montant des devis est de :

- TREMBLAY TP → 38 601,13 € HT
- DANIEL MOQUET → 45 080,00 € HT
- RADIN → 35 775,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux par la société RADIN avec 5 voix pour, 3 abstentions et 1 voix pour la société TREMBLAY TP.

Afin de bénéficier des subventions DETR pour l'Etat, Contrat de Territoire pour le Conseil Départemental et Fonds de Concours pour la CDC Montaigne Montravel et Gurson, Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

DETR (Etat)	40 %	14 310,00 €
Contrat de Territoire (Conseil Départemental)	20 %	7 155,00 €
Fonds de Concours (CDC Montaigne Montravel et Gurson)	10 %	3 577,50 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	30 %	10 732,50 €
TOTAL		35 775,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer le projet et charge le Maire d'engager les démarches administratives suivantes : modification de la demande de subventions auprès de l'État (DETR), du Conseil Départemental et de la CDC Montaigne Montravel et Gurson.

DELIBERATION REPAS DES AINES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la participation à demander aux accompagnants de moins de 60 ans pour le repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une participation pour les accompagnants de 23 euros correspondant au prix facturé par la société SAS Le Martinon.

QUESTION DIVERSE

• PRET SALLE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MONTCARET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Montcaret, les associations de cette commune ne pourront pas disposer de celle-ci. Monsieur le Maire de Montcaret a sollicité les maires des communes environnantes pour permettre l'accueil de ces associations, comme cela a été fait pour le club de gym de St Seurin en 2017. Le conseil municipal accepte le prêt de la salle à titre gracieux selon les demandes, à l'exception des dates réservées pour location.

Séance levée à 22h00

Le Maire,